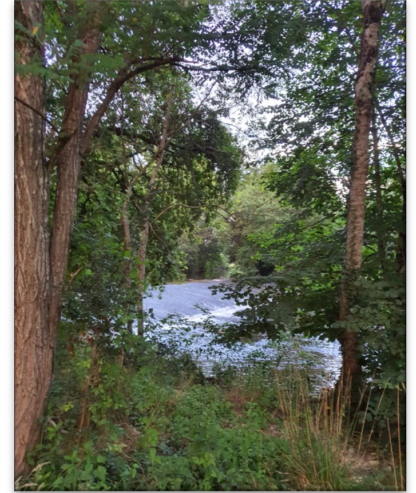
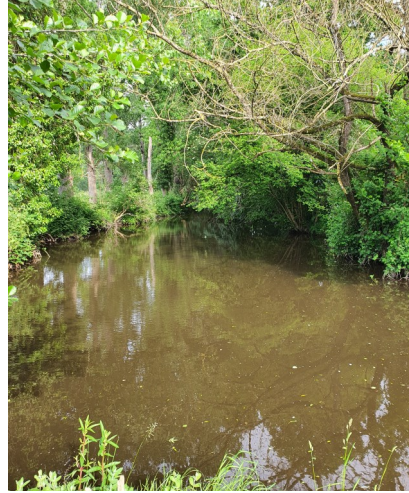
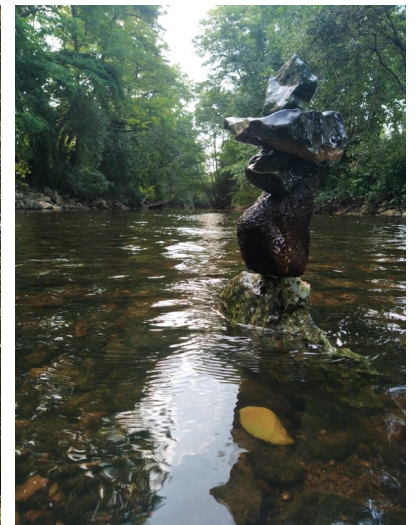




L'Eau notre ressource si précieuse ...





Edito du Maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Année 2023 ; malgré les incertitudes du contexte général, c'est avec plaisir que nous sommes sortis de l'anesthésie liée à la pandémie, en partageant activités et animations.

Le 15 janvier pour la première fois dans ce mandat 2020, la municipalité a pu vous présenter ses vœux ; s'en sont suivis le repas des aînés le 29 janvier, puis, le 23 avril la remise des prix aux jeunes lauréats du concours de dessins. Le 26 mai, la Fête de la Nature présentée par le CETEF (Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier), a mis à l'honneur sur site, la piste forestière des bois de Touillac (Rancogne). La réalisation de ce projet porté par les communes de Moulins-sur-Tardoire et La Rochefoucauld-en- Périgord, accompagnées par le CETEF, avec le soutien financier de la Région et de l'Europe, a été finalisée en ce début d'année. Cette piste améliore les conditions d'exploitation forestière, sert de zone coupe-feu en cas d'incendie, et est également praticable par les randonneurs et amoureux de la nature.

Il est opportun de vous remémorer le flyer distribué à chaque foyer de la commune en mars, relatif aux OLD (Obligations Légales de Débroussaillage). Le débroussaillage permet de réduire la masse combustible. En été 2022, les incendies ont ravagé 72000 ha.

Au cours de ce mandat bien particulier, un maire se doit également de vous rappeler la nécessité de préservation des ressources essentielles en reconsidérant notre façon de vivre.

En matière de sobriété énergétique, la commune avait signé fin 2020 un nouveau contrat avec EDF, qui lui garantissait des tarifs préférentiels pendant 3 ans ; ce qui nous a préservés des augmentations incontrôlables. Nous avons aussi anticipé la réduction de l'amplitude horaire de l'éclairage public. Cette dernière stratégie a permis d'économiser 1906€ sur 2022.

Une nouvelle réduction de cette amplitude a été portée à votre connaissance par arrêté municipal en date du 2 février, consultable en mairie.

L'étude se poursuit toujours en partenariat avec le SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz) afin de pouvoir bénéficier du Fonds Vert (aide financière de l'Etat), pour le remplacement des lampes (LED). Si notre demande était retenue, il resterait 20% à charge pour Moulins/tardoire, 30% pour le SDEG et 50% de Fonds Vert. Nous sommes également dans la réflexion sur l'énergie solaire.

L'idéal serait de s'orienter vers une autoconsommation qui devient une tendance forte de société et de fond ; celle-ci monte également en puissance chez les professionnels qui souhaitent maîtriser leurs postes énergétiques.

Le 10 février, nous avons fait réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) sur tous les logements communaux ainsi que le bâtiment de la mairie. Seuls deux logements sont classés en E, les autres étant en D. Les travaux raisonnables préconisés permettront de gagner a minima une classe.

Autre point incontournable : l'EAU

Il nous faut dès à présent poursuivre la transformation de notre rapport à cette ressource. Il n'est plus envisageable de continuer comme avant ! Au cours des 20 dernières années, la ressource en eau renouvelable a diminué de 14%. Nous consommons chaque jour, en moyenne, par personne 146 litres d'eau potable.

Le CCAS Centre Communal d'Action Sociale

LE REPAS DES AINÉS



C'est avec un grand plaisir que le Centre Communal d'Action Sociale et le Conseil Municipal ont partagé un moment de convivialité avec leurs aînés.

Dans une commune, ces instants d'échanges demeurent essentiels au maintien du lien social.



Un tradition bien ancrée dans l'histoire de notre village qui reste fondamentale en ces temps incertains, où chacun a besoin de gaieté, d'évoquer et se remémorer d'anciens souvenirs.

Si le terme d'aînés peut parfois rebuter les plus jeunes, tout juste grands-parents, il est avant tout synonyme d'expérience et de sagesse. Cette sagesse qui permet une projection plus réfléchie dans l'avenir.

A ce titre, nous tenions à rendre hommage à madame Sardin, doyenne de l'assemblée qui s'est vu offrir un bouquet des mains de madame le Maire.

Merci à la commune de Vouthon pour nous avoir prêté la salle, à monsieur et madame Puyfaut et leur équipe pour le repas servi, à Liliane et Daniel pour l'animation bénévole, ainsi qu'à Bruno Mathon pour la lecture du poème de Jacques Prévert que vous pouvez trouver ci-dessous :

*A peine la journée commencée et...
il est déjà six heures du soir.
A peine arrivé le lundi et c'est déjà vendredi
et le mois est déjà fini
et l'année est presque écoulée
et déjà 40, 50 ou 60 ans de nos vies sont passés.
et on se rend compte qu'on a perdu nos parents, des amis.
et on se rend compte qu'il est trop tard pour revenir en arrière.
Alors... Essayons malgré tout, de profiter à fond du temps qui nous reste.
N'arrêtons pas de chercher à avoir des activités qui nous plaisent.
Mettons de la couleur dans notre grisaille.
Sourions aux petites choses de la vie qui mettent du baume dans nos cœurs.
Et malgré tout, il nous faut continuer de profiter avec sérénité de ce temps qui nous reste.
Essayons d'éliminer les « après » ...
Je le fais après,
Je dirai après
J'y penserai après*

*On laisse tout pour plus tard comme si « après » était à nous.
Car ce qu'on ne comprend pas, c'est que :
Après, le café se refroidit ...
après, les priorités changent ...
après, le charme est rompu ...
après, la santé passe ...
après, les enfants grandissent ...
après, les parents vieillissent ...
après, les promesses sont oubliées ...
après, le jour devient la nuit ...
après, la vie se termine ...
Et après c'est souvent trop tard.... Alors... Ne laissons rien pour plus tard...
Car en attendant toujours à plus tard, nous pouvons perdre les meilleurs moments, ...
les meilleures expériences,
les meilleurs amis,
la meilleure famille...
Le jour est aujourd'hui... L'instant est maintenant*

Jacques Prévert (1900-1977)

LA MARCHE DES JONQUILLES



Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune organisait le 19 mars dernier une marche des jonquilles au profit de la recherche contre le cancer (Institut Curie). Le départ avait lieu à la salle des fêtes site de Rancogne pour un parcours de 5km. Soixante-quatorze marcheurs étaient présents.



La participation était libre, 451€ ont été récoltés et ont été reversés intégralement à l'Institut Curie.

À l'arrivée, un pot était offert aux participants.



CONCOURS DES DESSINS DE PAQUES



Les jeunes artistes à l'honneur !

La deuxième édition du concours des dessins de Pâques s'est achevée dimanche 23 avril avec la remise des récompenses.

32 dessins ont pu être exposés tout au long du mois d'avril à la mairie.



Une belle participation prouvant l'enthousiasme et l'esprit créatif des enfants. Un bon goûter avec toujours le traditionnel chocolat chaud ont permis également d'honorer nos jeunes générations.



Merci aux membres du Centre Communal d'Action Sociale, aux élus et aux employés communaux pour leur aide précieuse à l'organisation de cette journée conviviale.

Bravo à tous et à vos crayons l'année prochaine !!

PRÉSENCE VERTE CHARENTE
Services à la personne
sur tout le département de la Charente

Ensemble,
améliorons
votre quotidien !

**d'un crédit
bénéficiez
d'impôt**
Devis gratuit
05 45 97 81 30

**LIVRAISON de REPAS
à DOMICILE**

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertcharente.fr



Ehpad de Montbron Tarifs, contacts et renseignements au **05.45.70.45.60**

du lundi au samedi à partir de 14h00.

Email: administration@ehpad-montbron.fr

Site : ehpad-montbron.fr

Senior Compagnie

Plus qu'une aide, une compagnie

Sénior Compagnie

Renseignements : 05.45.94.98.73

Site internet :

<https://angouleme.senior-compagnie.fr/>



Ménage • Repassage • Jardinage • Nettoyage

Société CAVALIE
Renseignements au
05.45.66.22.11

AIDES AUX FAMILLES

- Aide aux futurs conducteurs :

Participation forfaitaire de 60 € aux frais d'inscription au permis de conduire et à l'apprentissage anticipé à la conduite.

Changement dans les critères d'attribution :

A compter du 1^{er} juillet 2023, les candidats devront impérativement déposer leur demande d'aide accompagnée des pièces justificatives dans les trois mois suivant leur inscription à la formation d'auto-école.

- Aide aux activités sportives, culturelles ou de loisirs :

Participation plafonnée à 50 € pour une activité par an et par enfant.

Changement dans les critères d'attribution :

l'aide pourra être versée aux familles si celles-ci ont acquitté la totalité de l'inscription à l'activité avant le dépôt de la demande ;

à compter du 1^{er} septembre 2023, le dépôt des demandes d'aide, avec les pièces justificatives, devra être effectué auprès du secrétariat de mairie du 1^{er} septembre année N au 30 juin année N+1, pour la saison années N/N+1.

- Aide aux voyages scolaires, périscolaires, linguistiques et d'échange culturel :

Participation plafonnée à 70 € par enfant pour un voyage par an.

Pas de changement dans les critères d'attribution.

Quand effectuer le recensement citoyen ?

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons nés en France, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet : d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC ou une attestation provisoire "en instance de convocation" (par exemple, en cas d'attente de la convocation à la JDC) vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Où effectuer le recensement citoyen ?

- à la mairie de votre domicile,

Recensement citoyen : quels documents sont nécessaires ?

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française); à proximité de Moulins-sur-Tardoire, seules les mairies de la Rochefoucauld-en-Angoumois et Montbron sont équipées pour les demandes de pièces d'identités.
- un livret de famille.



L'Environnement

PREVENIR LES INCENDIES

Au mois de mars 2023, vous avez reçu des informations de la part de la Mairie et du Département sur les obligations légales de débroussaillage (OLD), campagne menée par le gouvernement qui fait suite aux nombreux et puissants incendies de l'été 2022.

Le massif forestier de Horte et Tardoire présent sur notre commune a été classé zone à risque par les services du SDIS, de l'ONF et de la DDT (Direction Départemental des Territoires), nous sommes donc concernés par cette obligation.

DÉBROUSSAILLER PERMET DE:

- Limiter la propagation du feu
- Faciliter l'intervention des pompiers
- Protéger une habitation et les personnes qui y vivent

QUAND DÉBROUSSAILLER :



COMMENT DÉBROUSSAILLER :

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.

 Supprimer les arbustes sous les arbres.	 Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)	 Élaguer les arbres conservés.	 Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.	 Couper les arbustes morts et les branches sèches.
 Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.	 Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.	 Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.	 Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.	 Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE NATION VERTE
Agri - Pêcheur - Citoyen

AYONS LES BONS RÉFLEXES

L'Environnement

PETITES PLANTATIONS :



Les élèves de la maternelle de Saint-Sornin sont venus à pied début avril pour embellir les abords de l'ancienne cour de l'école de Vilhonneur. Les cris et les rires des élèves ont pour une courte matinée réveillé et égayé nos murs.



CALITOM : ORDURES MÉNAGÈRES EN SACS TRANSPARENTS

Début 2022, 13000 charentais sont passés à la collecte des OM en sacs transparents.

Depuis octobre 2022, les foyers et les professionnels de notre commune ont été pourvus gratuitement de sacs transparents en conservant une tolérance sur la collecte des sacs noirs.

Une évolution se profile pour octobre 2023 avec l'obligation d'utiliser des sacs transparents en lieu et place de tout sac noir ou autres qui ne seront plus enlevés.

Pour être collectés, les sacs transparents devront contenir uniquement des déchets non recyclables.

Après expérience sur deux territoires tels que la commune de Chasseneuil/Bonnieure et la Communauté de Communes du Rouillacais, dès le 1^{er} mois et encore à la sortie de la période estivale, ce dispositif montre une tendance à la diminution de 40% des OM, une augmentation de 20% de la collecte sélective (sacs jaunes) et également de 5% du verre.

Une réunion publique aura lieu avant octobre prochain afin d'échanger sur l'intérêt et la nécessité de ce dispositif.



- 40 %



+ 20%



+ 5 %

PROTECTION DES HIRONDELLES ET DES MARTINETS

Les hirondelles et les martinets sont deux espèces protégées par L'article L411-1 du Code de l'Environnement.

De ce fait, il est interdit de les chasser, de les capturer, de détruire les nids et de les empêcher d'accéder à leur nid.

Elles sont principalement insectivores. (moustiques, moucheron, mites, pucerons ...)

Pour réduire les nuisances dues à leur nid, vous pouvez installer une planche en dessous de celui-ci.



L'Environnement

EN AVANT, MARCHÉ !

La commission en charge des chemins vous propose de découvrir ou redécouvrir tout ce qui fait le charme de notre territoire en flânant sur un des itinéraires de randonnée qu'elle a imaginé.

Seul(e), en famille ou bien entre amis, à pieds ou à vélo, en marchant ou en courant, les différents circuits vous dévoileront les trésors cachés de notre commune.

En partant du site de Rancogne ou bien de Vilhonneur, les parcours sont balisés et peuvent être enchaînés pour encore plus de plaisir et de clichés uniques à partager.

Pour plus d'informations ou pour télécharger les traces GPX des circuits, rendez-vous sur le site internet de la municipalité :

<https://www.moulins-sur-tardoire.fr/tourisme/>

Depuis Vilhonneur :

Les hauts de Vilhonneur (5 km)

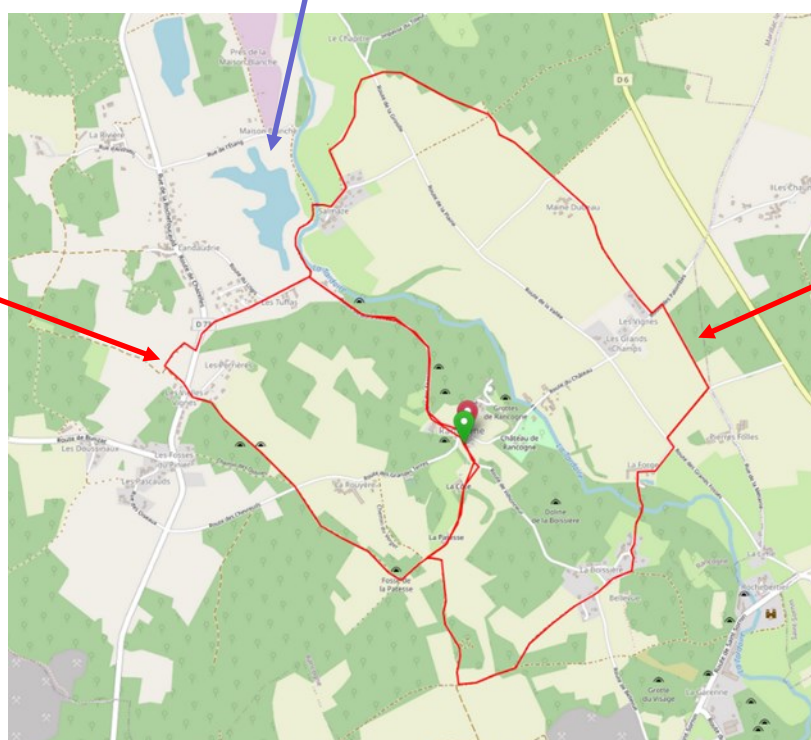


Les passerelles (4,3 km)

Depuis Rancogne :

Sentier nature de l'étang de Landaudrie

Les Fosses (4,3 km)



La vallée (8,4 km)

FETE DE LA NATURE

Cette année le Département et le CETEF ont retenu les communes de Moulins-sur-Tardoire et la Rochefoucauld-en-Angoumois pour la Fête de la Nature, suite à leur création commune de la piste forestière dans les bois de Touillac (Rancogne / Saint Projet) .

le vendredi 26 mai, cette manifestation animée par le CETEF a rassemblé près de 25 personnes , qui ont parcouru ce massif forestier à la découverte des différentes essences et de la biodiversité.

Le public a été sensibilisé sur une bonne gestion forestière et l'intérêt d'une zone coupe feu matérialisé par la piste.



NUMERISATION DES CIMETIERES

Gérer un cimetière pour une commune n'est pas chose aisée. Les familles se recomposent, se dispersent ou disparaissent. Certaines concessions ne sont plus entretenues...

C'est donc un chantier numérique titanesque que nous entreprenons pour la numérisation de nos cimetières.

Soucieuse à la fois de la sécurité de ses cimetières et de leur bonne tenue, la mairie va mettre en œuvre la numérisation de toutes les archives des cimetières et des plans le respect de la loi, du public et des défunts. Dans un premier temps nous avons fait un état des lieux de nos cimetières, car la commune de Moulins-sur-Tardoire possède 4 cimetières :

- 2 très anciens à côté de l'église de Rancogne.
- 1 nouveau sur la route de Bunzac à Rancogne.
- 1 à Vilhonneur (séparé en deux parties).

Nous avons fait appel à plusieurs entreprises proposant ces prestations. Nous travaillons avec l'ATD16 (Agence Technique de la Charente) avec laquelle nous avons déjà plusieurs contrats (logiciel de comptabilité, d'informatique ...).

Les lois changent et deviennent plus strictes, il faut compter une durée minimum de 3 années pour lancer une procédure de reprise de concession, le logiciel de gestion de cimetière va nous permettre de faire en temps et en heure les procédures comme le constat d'abandon ou de péril d'une tombe, la recherche des personnes de la famille, l'affichage de la « reprise de concession » sur la tombe, dans le cimetière et à la mairie.

Certain de nos documents sont très anciens, à manipuler avec précaution, leur numérisation va permettre de les préserver.

Cela nous permet aussi d'avoir une vraie cartographie de nos cimetières, alors si vous apercevez un agent ou un élu en train de prendre des photos dans les cimetières ne vous inquiétez pas c'est pour la numérisation !. (les photos restent à la mairie et ne sont en aucun cas diffusables)

Travaux de Voirie et Entretien

FACADE MAIRIE



Suite à l'avis du Conseil Municipal, il a été décidé de repeindre l'ensemble des huisseries existantes très abîmées et dont les volets ne fermaient plus.

Après consultation de l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France), les couleurs autorisées nous ont été proposées. A la majorité du Conseil un rouge plutôt qu'un bleu a été défini.

La SAS Lacourarie de Montbron a réalisé les travaux pour un montant de 9580,20€ TTC avec un retour sur TVA de 1314,08€ soit un coût de 8240,12€.

TABLES DE PIQUE-NIQUE

En restant toujours à l'écoute des habitants de la commune de Moulins-Sur-Tardoire des tables de pique-nique, ont été installées.

- 1 table PMR (personne mobilité réduite) devant la salle des fêtes site de Vilhonneur.
- 1 table PMR et 1 table de pique-nique sur le terrain communal site de Rancogne.
- 2 tables de pique-nique sur l'espace de la Tardoire au canal.



MATERIEL SERVICE TECHNIQUE

Début avril 2023, après comparaison chez différents concessionnaires, les Ets AUPY ont été retenus pour l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse ISEKI type TXGS 24 diésel, pour un montant TTC de 20988 €.

De cette somme il faut déduire :

- La reprise des deux anciens tracteurs tondeuse pour 2000 €.
- Le retour sur TVA de 2878,85 €.
- Economie sur assurance 100 €.



Soit un coût définitif de 16009,15 €.

Ce matériel est équipé d'un relevage et d'une prise de force arrière permettant de faciliter certains travaux.

Travaux de Voirie et Entretien

Notre voirie communale nécessite un entretien régulier des voies pour maintenir un niveau de sécurité suffisant et, pour limiter les effets du temps et l'impact du flux de véhicules sur les structures.

A ce titre, des opérations de mise en place de « point à temps » et de création de bicouche ont été réalisées courant juin sur l'ensemble de notre territoire.

En parallèle, des travaux de mise en place de bordures ont également été programmés dans les secteurs de « La Boissière » et du « Panissaud » pour permettre une meilleure régulation des eaux pluviales.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DÉFINITIF SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE « LE CHATAIGNIER »

En 2020, la mairie a alerté le Département sur une problématique de vitesse excessive concernant la traversée du lieudit « Le Châtaignier » et notamment, sur l'insécurité des riverains provenant des rues annexes de la partie agglomérée.

En 2021, un comptage particulier a été réalisé au lieu-dit « Le Pinier » indiquant un trafic journalier tous véhicules confondus de 1219, dont 71 poids lourds, dans les deux sens. Les nombreux contrôles de vitesse effectués ont démontré des excès réguliers dépassant considérablement les 100km/h.

Les résultats des mesures de déflexions effectuées par le laboratoire routier départemental sont corrects pour une largeur de chaussée de 6 mètres, mais s'avèrent insuffisants pour un trafic ramené sur une seule voie de circulation au niveau des deux écluses (largeur de chaussée = 3,50 mètres)

Aussi, il est préconisé par le laboratoire départemental de renforcer la structure de la chaussée dans et au droit des changements de voie (soit sur 15 mètres de part et d'autre de l'écluse) en grave bitume 0/14 sur 12cm d'épaisseur, avec 6 cm de béton bitumineux semi grenu (BBSG) 0/10 pour ce qui concerne la couche de roulement.

Fortes des conclusions de la phase expérimentale, la commune a réalisé et soumis à validation du Département les plans d'aménagement des deux écluses, une côté Angoulême/ Pranzac et l'autre, côté Montbron.

En collaboration et sous maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Charente, un projet technique et chiffré a pu être présenté. Cette étape essentielle a permis une présentation complète aux services de l'Etat et au conseil municipal. Après négociations, nous avons pu bénéficier d'une subvention complémentaire de 15524€ HT à celle déjà octroyée en 2022 qui était de 12 000 €. Le montant global des travaux s'élève à 46026€ HT.

De nouveaux travaux de sécurisation et de canalisations d'eaux pluviales sur les routes communales et départementales, seront planifiés dans le temps, pour poursuivre un aménagement régulier sur notre territoire tout en préservant une cohérence budgétaire.



A noter que le Département est intervenu sur la D109 pour la réfection des bandes rugueuses au Grand Plantier direction Saint-Germain-de-Montbron. Nous espérons que celles-ci ralentiront la vitesse et attireront l'attention sur le stop.

Informations diverses

ADRESSAGE – RAPPEL

Par courrier en date du 20 avril 2023, La Poste (Services -Courrier-Colis) de Fléac attire notre attention sur les difficultés rencontrées pour assurer la distribution du courrier, et livraisons, des habitants de certaines rues, du fait d'anomalies sur la rédaction de la dénomination et/ou numérotation des voies (utilisation du lieu-dit comme adresse entre autres).



Votre adresse doit comprendre :

le n° de l'habitation (attribué par la mairie) et le **nom de la voie** ; le lieu-dit (éventuellement); puis

Rancogne 16110 Moulins-sur-Tardoire ou Vilhonneur 16220 Moulins-sur-Tardoire

NOUVELLE OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au **30 juin 2023** inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec [Service-Public.fr](https://service-public.fr).

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023.

Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances 2020.

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter l'espace France Services le plus proche :

- La Rochefoucauld-en-Angoumois - 1, rue de l'Aumônerie. Tel 05 86 75 02 75

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.





Foyer Loisirs Plein Air



Le 13 Janvier dernier, l'association réunie en assemblée générale, a fait le bilan de l'année passée et préparé le programme 2023. Rapport moral d'activités et rapport financier ont été adoptés à l'unanimité. Ci-dessous, vous trouverez le planning pour les manifestations à venir :

Concours de belote : 19 février- Voir ci-dessous

Repas choucroute : 25 mars - Voir ci-dessous

Repas de la St-Jean : 24 juin (Site de LANDAUDRIE)

Véhicules d'Antan : 25 juin (Site de LANDAUDRIE)

Rallye touristique : 16 juillet (Salle des fêtes RANCOGNE)

Bric à Brac : 6 août (Site de LANDAUDRIE)

Repas Paëlla : 16 septembre (Site à définir)

Repas Fruits de mer : 28 octobre (Site à définir)

Pour les différentes manifestations,
vous pouvez vous inscrire par
téléphone au

06 33 53 06 96 ou

06 78 32 11 87.

CONCOURS DE BELOTE DU 19 FEVRIER

Le Foyer Loisirs et Plein Air a enfin pu proposer avec cette activité annulée depuis plusieurs années à cause de la situation sanitaire. Le Dimanche 19 Février, 32 équipes se sont affrontées dans le respect le plus total. La bonne humeur était au rendez-vous dans la salle des fêtes site de Rancogne.

REPAS CHOUCROUTE



114 personnes ont pu profiter de ce repas dont 30 à emporter. L'ambiance était une fois de plus au rendez-vous avec DJ Matisse !



BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque est désormais dans l'ancienne mairie site de Rancogne. Plus grande, plus conviviale et lumineuse, elle est ouverte tous les vendredis de 15H30 à 18H00.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire a lieu tous les lundis dans la salle des fêtes de Rancogne.

De 19H à 20H, un animateur diplômé prend en charge les adhérents dans la bonne humeur.



PROGRAMME DU MOULIN DE LA PIERRE & GROTTES DU PLACARD

A ce jour la programmation du Moulin de la Pierre reste incertaine. En effet une expertise, sur la falaise face au moulin est en cours pour en évaluer la sécurité. Le résultat de l'expertise devrait être rendu fin juin. Pour les activités du Moulin de la Pierre, elles seront mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation sur leur site : <https://www.moulinde lapierre.com>

De plus les visites de la grotte du Placard sont annulées pour cet été. Le Département, propriétaire et gestionnaire de la grotte du Placard, a jugé préférable de la fermer immédiatement, suite à sa fragilisation causée par des racines. Une expertise doit être faite pour évaluer les travaux.



LE CLUB VAL Vilhonneur Amitié Loisirs

Le club VAL reprend du service, sous la présidence de M. Coudret.

Email : jeanphilippecoudret95@gmail.com

Le club VAL c'est :

- Un rendez-vous un mardi sur deux à la salle des associations pour se retrouver, discuter et jouer à divers jeux de société.
- Un repas champêtre le 10 juin dans la cour de l'école.
- L'organisation du Bric à Brac le 3^{ème} dimanche de septembre en collaboration avec les Parents d'Elèves du RPI (Saint-Sornin, Vouthon, Orgedeuil, Moulins-sur-Tardoire) sur le site de Vilhonneur.



Depuis 2021, le Relais Petite Enfance Cabrioles géré par la Communauté De Communes se délocalise le temps d'une matinée par mois dans la salle des fêtes de Moulins-sur-Tardoire (Rancogne). Ce temps dédié aux enfants et aux assistantes maternelles du secteur permet aux professionnels d'échanger et de se rencontrer dans un lieu adapté pour les enfants.

Cette délocalisation nous permet de profiter de l'espace extérieur de la salle des fêtes où nous avons d'ailleurs organisé notre chasse aux œufs en chocolat. Les enfants entourés de leurs parents et assistantes maternelles ont pris plaisir à chercher les chocolats.



Nous avons aussi organisé une rencontre autour de la lecture entre les 2 Relais Petite Enfance de la CDC lors de la journée nationale des assistants maternels en novembre. Pour l'occasion, 2 assistantes maternelles ont animé l'histoire du diner d'Igor à l'aide d'un tapis d'histoire prêté par la médiathèque de Saint-Sornin.

Prochain atelier le jeudi 6 juillet. Les assistants maternels du secteur peuvent nous retrouver en nous contactant au 05.45.25.35.18. Retrouvez aussi l'actualité de Cabrioles sur son facebook /petite enfance Cabrioles.

INFOS PRATIQUES



RAPPEL : LES FEUX DE PLEIN AIR (ARR. PRÉFECTORAL 3 MAI 2016)

Sont strictement **INTERDITS** toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises
- Feux d'artifices sans autorisation préfectorale
- Lâcher de lanternes célestes
- Brûlage des pailles soumises à la PAC

En date du 29 avril 2022 Madame le Maire a pris un arrêté prescrivant la lutte contre les aboiements des chiens, consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et en mairie.

Relais paroissial : Pour tout événement heureux ou douloureux survenant dans vos familles ou dans celles de vos proches, n'hésitez pas à contacter :

Pour le clocher de Rancogne :

- Mme de Barbarin au 05 45 23 11 23
- Mme Laporte à la maison paroissiale de la

Pour le clocher de Vilhonneur :

- Mme Balotte au 06 75 99 94 56

Ouverture au public de la Mairie Moulins-Sur-Tardoire (site de Vilhonneur):

Lundi de 9h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 18h00

Mardi de 9h00 à 18h00

Vendredi de 9h00 à 18h00

Mercredi fermé

☎ 05 45 23 11 68

■ **07 84 68 39 12 En dehors des horaires d'ouverture de la mairie et en cas d'urgence uniquement**

mail : secretariat@moulins-sur-tardoire.fr

Service communication: Mairie de Moulins-Sur-Tardoire

Ont participé à ce numéro : Brigitte Précigout, Nathalie Lepretre, Natacha Olivier, Karine Marrot, Éric Tardieu, Loïc Bonneau, Michel Roudy, Jean Christophe Raymond , Alain Raynaud et toutes les associations.

Crédits Photos : Commune de Moulins-Sur-Tardoire. Impression : Mediaprint & Cie – Chasseneuil sur Bonniere. Tirage : 400 exemplaires